

**APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

CONTRAT DE NETTOYAGE DES LOCAUX DE STALINGRAD

Nous, Maire de la ville de WATTRELOS,

Vu l'article L.2122 - 22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'exécution et au règlement des marchés ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2 du 28 mars 2026, portant délégation d'attributions dudit Conseil Municipal au Maire de WATTRELOS, transmise à Monsieur le Préfet du Nord le 28 mars 2026 ;

Considérant la volonté de la Commune qu'une prestation d'entretien des locaux de STALINGRAD soit mise en place,

Considérant que l'ESAT « Les Papillons Blancs » possède toutes les qualifications et compétences pour réaliser cette prestation ;

Considérant qu'il convient de signer un contrat entre les parties ;

D E C I D O N S

ARTICLE 1

L'ESAT « Les papillons blancs », au 31 rue de Stalingrad à Wattrelos, est chargé de réaliser la prestation d'entretien des locaux municipaux au Centre Stalingrad.

ARTICLE 2

Un contrat est conclu entre la Commune de Wattrelos et l'ESAT Les papillons blancs afin de mettre en œuvre la prestation pour un coût forfaitaire journalier de 44 ,33 € HT.

ARTICLE 3

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal. Cette décision sera publiée sur le site internet de la commune.

La présente décision est rendue exécutoire et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Wattrelos, le 09/07/2026
Le Maire,

Dominique BAERT

